

Règlement intérieur version V2

Pour les formations dispensées par CONNEXION Y en présentiel et en distanciel

Préambule

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et des articles R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires participant à une action de **formation organisée en présentiel, en distanciel ou en distanciel/présentiel** par l'organisme de formation CONNEXION Y.

CONNEXION Y est une société dont le siège social est situé **63 rue André Bollier 69307 LYON** avec le numéro de **SIRET : 81393299300013**.

La déclaration d'activité de CONNEXION Y est enregistrée sous le **numéro 84692528369** auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les stagiaires participants sont nommés par l'entreprise utilisatrice avant le démarrage de la formation. L'entreprise pourra aussi décider à tout instant du retrait de la formation de tout stagiaire, même si ce dernier est déjà engagé dans le processus de formation.

Une copie de **ce règlement intérieur est diffusée à chaque stagiaire** avant le début de l'action de formation accompagnée du planning, des lieux éventuels, du programme, des objectifs et des modalités d'évaluation de la formation.

Article 1 - Objet et champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les règles générales de fonctionnement, d'hygiène, de sécurité, de discipline ainsi que les droits et obligations des stagiaires. Toute personne participant à une formation organisée par CONNEXION Y est tenue de respecter les dispositions de ce règlement.

Article 2 – lieu(x) de formation

Pour les formations en présentiel, deux cas se présentent :

Formation INTRA-entreprise ou INTRA-organisation

Lorsque la formation est organisée dans les locaux de l'entreprise utilisatrice, les règles de l'entreprise d'accueil s'appliquent. Les stagiaires doivent respecter les consignes et le règlement intérieur du site concernant la sécurité, les accès, la circulation, l'évacuation, la confidentialité et l'utilisation éventuelle des équipements sur place.

Formation INTER-entreprises ou INTER-organisations

Lorsque la formation est organisée dans un centre d'affaires, un hôtel, une salle louée ou chez un client accueillant plusieurs organisations, les stagiaires respectent les consignes du lieu d'accueil : sécurité, accès, circulation, évacuation, confidentialité et l'utilisation éventuelle des équipements.

Les informations utiles seront indiquées par CONNEXION Y avant la formation si elles diffèrent ou complètent le présent règlement intérieur.

Pour toutes les formations en présentiel, CONNEXION Y ne pourra être tenue responsable des pertes, vols ou dégradations d'effets personnels des stagiaires sur les lieux de formation.

Les matériels, locaux et équipements mis à disposition doivent être utilisés conformément à leur destination. Toute dégradation volontaire pourra engager la responsabilité de son auteur.

Article 3 - Assiduité, retards et absences

Pour les modules de formation dispensés en visioconférence, chaque stagiaire doit disposer d'un outil technologique et d'une connexion internet adaptée. Chaque participant doit prendre ses dispositions pour **se connecter à l'heure** à chaque module de formation via le lien de visioconférence transmis en amont.

Pour les modules de formation dispensés en présentiel, chaque stagiaire doit prendre ses dispositions pour **se présenter à l'heure** devant la salle précisée sur la convocation transmise par CONNEXION Y. S'il est indiqué sur la convocation un lieu d'accueil, chaque stagiaire se présentera 10 minutes avant le démarrage de la formation à l'accueil de l'établissement hébergeant la formation.

En cas de retard ou absence

En cas de retard exceptionnel ou d'absence, le participant doit en informer CONNEXION Y à l'adresse ateliers@connexion-y.fr de manière à prévenir au plus tôt le formateur ou la formatrice.

En cas de retard supérieur à 15 minutes, le stagiaire peut se présenter à la formation à tout instant, mais il demandera alors l'autorisation au formateur / formatrice d'intégrer le module en cours de route. En cas de refus, le stagiaire devra se retirer de lui-même de la formation afin de préserver le bon déroulement pédagogique de la formation.

En cas de retard ou d'absence sur un ou plusieurs modules de formation, le stagiaire sera néanmoins autorisé à assister aux modules suivants (par demi-journée), sauf demande contraire de l'entreprise utilisatrice.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation en dehors des périodes de pauses décidées par le formateur ou la formatrice.

Les retards et absences seront communiquées à l'entreprise utilisatrice ainsi qu'au financeur de la formation, le cas échéant, via un bilan de présence.

Pour chaque demi-journée de formation, **une preuve de présence** est établie par l'organisme de formation. La présence des participants peut être justifiée par l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- **une feuille d'émargement** sera transmise et renseignée par tous les participants présents pour chaque module dispensé en présentiel,
- **Relevé de connexion automatisé fourni par la plateforme de visioconférence**, indiquant la durée de présence au module pour chaque participant à un module en visioconférence
- **Informations notifiées par le formateur / la formatrice**, qui pourra établir la liste des participants présents à l'ouverture et à la clôture de chaque session, ainsi que des précisions sur les absences temporaires des participants

Ces éléments constituent des **preuves de présence** vis-à-vis des stagiaires, de l'entreprise utilisatrice ou de l'organisme financeur.

Une **attestation de présence** pourra être remise à la fin de l'action de formation sur demande du stagiaire.

Article 4 - Déroulement des formations

Les formations se déroulent selon un calendrier établi préalablement et communiqué aux participants. CONNEXION Y propose **une assistance en cas de difficulté à accéder à la formation** (difficulté à trouver le lieu de formation, difficulté de connexion aux visioconférences). Cette assistance est accessible via :

-  **04 12 39 22 44**
- ateliers@connexion-y.fr pour toute demande ne présentant pas de caractère urgent

Les programmes de formation de CONNEXION Y s'organisent par modules d'une demi-journée de formation d'une durée de 3h à 3h30. Les horaires précis sont indiqués sur la convocation.

A chaque demi-journée de formation, **une pause de 10 à 15 minutes** est proposée aux participants pour limiter le temps d'attention à moins de 2 heures consécutives.

Article 5 – Confidentialité et non-enregistrement des formations

Les échanges (audio, images, vidéos, chat) sont destinés à la formation et ne doivent pas être diffusés en dehors du contexte de la session.

Il est formellement interdit de procéder à l'enregistrement audio, vidéo ou d'images lors des sessions de formation. Ainsi **toute captation, quel qu'en soit le moyen** (logiciel, intelligence artificielle, téléphone, photographie, capture d'écran...) **est proscrite durant les formations**.

Il s'agit de protéger la propriété intellectuelle du formateur/formatrice, les données personnelles de chacun et de créer un climat de confiance favorable aux échanges et aux apprentissages.

Article 6 - Propriété intellectuelle des supports de formation

Les supports pédagogiques, documents, présentations, exercices, vidéos, schémas ou tout autre contenu diffusé ou mis à disposition des stagiaires dans le cadre des formations dispensées par CONNEXION Y sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur), en vertu du Code de la propriété intellectuelle. Cette protection s'applique du seul fait de leur création et sans formalité préalable.

À ce titre :

- **Les supports de formation restent la propriété exclusive de leurs auteurs** (formateurs ou le cas échéant CONNEXION Y), sauf disposition contraire expressément indiquée par écrit.
- Les stagiaires ne sont autorisés à utiliser ces supports **que pour leur usage personnel dans le cadre strict de la formation suivie.**
- **Il est strictement interdit de reproduire, représenter, diffuser, adapter, commercialiser, partager, transmettre ou exploiter tout ou partie de ces supports** au profit de tiers, y compris au sein de l'entreprise utilisatrice, sans autorisation écrite préalable de CONNEXION Y et de leur auteur (formateurs).
- Toute utilisation non autorisée des supports de formation pourra être considérée comme une violation des droits de propriété intellectuelle, susceptible d'entraîner la mise en œuvre de poursuites judiciaires civiles et/ou pénales à l'encontre des personnes concernées, ainsi que l'application de sanctions disciplinaires prévues au présent règlement, y compris l'exclusion de la formation.

Article 7 - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter aux modules de formation dans une tenue vestimentaire correcte.

En visioconférence, il est demandé aux stagiaires d'activer autant que possible leur caméra durant les formations. Chaque stagiaire doit veiller à ce que son environnement visuel et sonore soit approprié : absence de contenu inapproprié en arrière-plan, respect de la confidentialité des échanges.

Par ailleurs, chaque stagiaire participant doit respecter le ou les intervenants et les autres stagiaires, adopter un comportement professionnel et ne pas perturber la formation.

Il est demandé à chaque stagiaire d'avoir un comportement garantissant les règles élémentaires de savoir-vivre et savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Les téléphones portables, tablettes, ordinateurs seront placés en mode silencieux ou seront éteints pour ne pas perturber l'attention des stagiaires.

Il est interdit enfin de tenir des propos discriminatoires, injurieux ou diffamatoires envers les intervenants et les autres stagiaires.

Article 8 - Hygiène et sécurité

Formation en distanciel

Chaque stagiaire doit respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de bon usage des outils pédagogiques ou des plateformes utilisées. Tout comportement mettant en danger la sécurité des autres stagiaires ou du formateur/formatrice peut entraîner des sanctions conformément à ce règlement.

Formations en présentiel

Le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité du site hébergeant la formation seront par ailleurs communiqués aux participants et devront être strictement suivies :

- Consignes incendie et des issues de secours
- Consignes de secours et d'évacuation du site à respecter, y compris dans le cas d'un test d'évacuation du site
- Interdiction de fumer ou vapoter hormis durant les temps de pause (cf Article 2) dans un espace à proximité prévu à cet effet
- Interdiction de consommer de l'alcool
- Interdiction d'apporter ou consommer des drogues ou substances illicites sur le lieu de la formation
- Tout accident ou incident survenu sur le site pendant la formation doit faire l'objet d'un signalement immédiat auprès du formateur/formatrice présent et auprès de CONNEXION Y au ☎ 04 12 39 22 44. Les stagiaires suivront aussi les procédures de déclaration d'accident / incident de leur employeur.

En cas d'incompréhension ou d'incohérence constatée entre le présent règlement intérieur et celui du site, les stagiaires recevront une réponse immédiate en sollicitant CONNEXION Y sur le ☎ 04 12 39 22 44. En cas d'urgence, ils suivront les instructions de l'autorité présente sur le site : autorités, agent de sécurité, référent sur site.

Article 9 - Discipline et sanctions

Le non-respect du présent règlement peut donner lieu à des mesures disciplinaires immédiates telles que : **rappel à l'ordre, exclusion temporaire ou définitive de la formation.** Toute sanction fait l'objet d'une information préalable au stagiaire, à l'entreprise utilisatrice et le cas échéant, à l'organisme financeur de la formation.

Toute sanction fera également l'objet d'une notification écrite mentionnant les motifs.

Ces mesures disciplinaires immédiates n'excluent en rien toutes poursuites judiciaires civiles et/ou pénales à l'encontre des personnes concernées.

Article 10 - Handicap et accessibilité pédagogique

L'entreprise utilisatrice pourra signaler dans les meilleurs délais, et si possible au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation, toute personne en situation de handicap dont elle a connaissance parmi les stagiaires bénéficiaires.

Pour tout handicap ainsi signalé, le **réfèrent handicap de CONNEXION Y** recueillera les **besoins pédagogiques spécifiques** auprès de la personne concernée et mettra en œuvre une **adaptation adéquate de la formation**. Les informations transmises au réfèrent handicap sont traitées avec confidentialité, dans le respect de la vie privée du stagiaire.

Formation en distanciel

Pour les formations organisées en distanciel, un **accompagnement spécifique avec une personne dédiée** est proposé, en plus de l'expert intervenant, afin d'adapter les modules aux besoins pédagogiques des personnes en situation de handicap.

Adaptations possibles :

- Pour les personnes **malvoyantes**, la personne dédiée **décrira les supports diffusés par téléphone** si demandé
- Pour les personnes **malentendantes**, un intervenant retranscrira les commentaires principaux dans le **chat de la visioconférence**

Pour tout autre handicap signalé, CONNEXION Y mettra à disposition la ressource dédiée ou, si nécessaire, prendra conseil auprès d'une organisation spécialisée pour adapter la formation aux besoins spécifiques de la personne concernée.

Plusieurs personnes présentant un handicap peuvent être accompagnées simultanément.

Formation en présentiel

Pour les formations organisées en présentiel, le réfèrent handicap s'assurera de l'**accessibilité** du site et de la salle de formation. Il proposera aussi des adaptations aux personnes en situation de handicap. Si nécessaire, il pourra faire appel à une organisation externe spécialisée pour échanger et proposer la mise en place d'un dispositif adapté aux personnes en situation de handicap durant le module de formation.

Article 11 - Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la formation sont traitées conformément à la **réglementation en vigueur RGPD et à la loi Informatique et Libertés**. Ces données personnelles ne sont utilisées que pour la gestion administrative, pédagogique ou l'exécution de la formation.

Article 12 - Conditions de modification du règlement

Le présent règlement est revisité chaque année par CONNEXION Y. Ce document peut être par ailleurs révisé à tout instant par CONNEXION Y. Dès lors, toute modification sera alors communiquée aux formateurs, aux stagiaires et à leur entreprise.

Article 13 - Acceptation du règlement intérieur

L'entrée en formation vaut acceptation expresse du présent règlement intérieur. Une copie de ce règlement est jointe à la convention de formation établie avec l'entreprise utilisatrice et diffusée à chaque stagiaire avant le début de l'action de formation.

Ce règlement est consultable à tout moment sur demande auprès de CONNEXION Y ou sur le site internet de CONNEXION Y.

Signature :

Président de CONNEXION Y le 28/07/2026

CONNEXION Y
63, rue André Bollier
69307 LYON CEDEX 07
SIRET : 813 932 993 00013

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'B' or 'P' shape with a horizontal line extending to the right.